

BARRAGE D'ACCESSION AU PREMIER NIVEAU NATIONAL

I - Préambule

L'Assemblée générale de la FFVB de juin 2012 à Pacy sur Eure a validé la mise en place d'un système de barrage à l'accèsion du premier niveau national, afin de sélectionner 16 équipes issues des championnats d'accèsion régionaux qualificatifs. Pour permettre de remplacer les 16 clubs masculins et féminins relégués de national.

Les principes qui ont guidé notre travail ont été les suivants :

1. Participation de tous les prétendants à l'accèsion, sans exclusion ni avantage.
2. Une compétition sur un week-end unique
3. En faire un événement de fin de saison, pour nos régions et notre fédération.
4. Facilité d'organisation

Le système que nous vous présentons a donc été construit avec la volonté de respecter l'ensemble de ces critères. Il a aussi été pensé afin de s'adapter aux évolutions possibles des ligues et de leurs championnats. Cependant il est évident que nous saurons aussi le faire évoluer si cela était nécessaire.

II - Classement des ligues régionales

Chaque année, au 31 janvier de la saison en cours, la CCS éditera un classement national des ligues régionales en Masculin et en Féminin. Ces classements seront établis selon plusieurs critères :

- Par nombre de **licences compétition volley-ball masculin/féminin** au 31 janvier de la saison en cours dans les catégories cadet, junior, espoir et sénior.
- Par **nombre de clubs départementaux, régionaux, nationaux, et professionnels**, modulé d'un coefficient de majoration selon l'importance de la compétition.

Les différentes valeurs sont ainsi additionnées pour obtenir un nombre total de points par ligue.

Le nombre de licences (coef 1) + le nombre de clubs DEP et REG (coef 1) + le nombre de clubs NAT (coef 10) + le nombre de clubs professionnels (coef 30).

BARRAGE D'ACCESSION AU PREMIER NIVEAU NATIONAL

EXEMPLE / CLASSEMENT MASCULIN

Entité	M_sen	M_esp	M_jun	M_cad	M_stat	Mas-DEP-REG	coef	Mas-FFVB	coef	Mas-LNV	coef	PTS
Ligue CCC	852	92	136	209	1289	64	1	8	10	2	30	1493
Ligue AAA	783	27	57	75	942	42	1	6	10		30	1044
Ligue BBB	476	34	57	98	665	33	1	5	10		30	748
Ligue DDD	339	25	45	97	506	27	1	4	10	1	30	603

L'ensemble des chiffres sont issus de la base fédérale. Aussi, **il appartient à chaque ligue de correctement mettre à jour les fiches de ses clubs**, notamment de bien identifier les clubs DEP et REG.

Les ligues ne disposant pas de championnat qualificatif seront classées 23^{ème} et dernière du classement national.

Les ligues seront alors divisées en 3 catégories pour chaque genre :

- Les ligues majeures : les 7 premières ligues du classement national
- Les ligues qualificatives : les ligues classées 8^{ème} et plus
- Les ligues non qualificatives

III - Détermination des besoins d'accession

Un minimum de 16 équipes M et F

Avec 8 poules de National 3 masculine et féminine dont les 2 derniers clubs sont relégués, 16 places sont disponibles en masculin et en féminin chaque saison.

Les accédants supplémentaires

Aux 16 équipes normalement appelées à l'accession, il faut rajouter un certain nombre d'équipes afin de faire face à des situations récurrentes :

1. Le club ayant fait forfait général en cours de saison dans une division supérieure à la N3

Dans la mesure où le forfait général d'un club serait connu avant la mise en place des barrages, ce besoin serait ajouté aux 16 équipes nécessaires, afin de constituer la formule sportive des barrages de la saison en cours.

BARRAGE D'ACCESSION AU PREMIER NIVEAU NATIONAL

2. Le club administrativement rétrogradé en régional

3. Le club s'étant sportivement maintenu au niveau national mais ne souhaitant pas se réengager

Les cas n°2 et 3 n'étant définitivement validés que tardivement après la fin de la saison, les barrages ne pourront tenir compte de ces besoins potentiels. Les places qui seraient alors libérées seront complétées par repêchage dans les éliminés des barrages.

Exemple :

Saison 2012 / 2013 la poule 2MD est constituée de 11 équipes suite au forfait du club de PAU. Les barrages 2013 masculins seront donc organisés pour qualifier 17 équipes et non 16.

Par contre aucun élément ne permet à ce jour de déterminer de besoin supplémentaire en féminines. Les barrages 2013 féminins seront organisés pour qualifier 16 équipes.

IV - Formule sportive

Les barrages d'accèsion se joueront sous forme de tournois de 3 équipes issues chacune de ligues différentes. Ces tournois seront de 2 catégories et leur nombre sera dépendant des besoins connus à l'accèsion.

Quelque soit les besoins, chaque année seront organisés 7 tournois de 1^{ère} catégorie et 2 tournois de 2^{ème} catégorie. Toutefois, le nombre de tournois de 2^{ème} catégorie pourrait être réévalué s'il faut qualifier plus de 16 équipes.

Tournois de Qualification au Championnat National (TQCN) 1^{ère} catégorie

7 tournois de 3 équipes, réuniront 21 équipes proposées par les ligues régionales comme 1^{ère} équipe à l'accèsion nationale. Les 7 ligues majeures seront les 7 têtes de séries des tournois.

S'il n'y avait pas 21 ligues qualificatives pour fournir les 21 équipes classées en première position, il serait fait appel à la seconde équipe de la 1^{ère} ligue du classement des ligues, puis de la 2^{ème} ligue et ainsi de suite, jusqu'à obtenir les 21 équipes nécessaires.

La composition des tournois se fera par tirage au sort selon deux zones géographiques. Chaque tournoi aura pour tête de série une ligue majeure et les deux autres ligues seront tirées au sort dans la zone géographique.

L'organisateur sera tiré au sort dans chaque tournoi. Une péréquation kilométrique sera faite afin de partager les coûts de déplacement entre les trois clubs.

Les 3 équipes joueront un championnat simple. Chaque équipe rencontrera les 2 autres. Tous les matchs se jouent en 2 sets gagnants en marque continue. Les 2 premiers sets en 25 points (2 points d'écart) et s'il y a lieu le set décisif en 15 points (2 points d'écart).

BARRAGE D'ACCESSION AU PREMIER NIVEAU NATIONAL

2 points par match gagné, 1 point par match perdu, 0 point par forfait.

En cas d'égalité au classement, les équipes sont départagées par le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus et en cas de nouvelle égalité par le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus.

A l'issue de chaque tournoi, les équipes classées aux 2 premières places accèdent au niveau national la saison suivante.

Soit 14 qualifiés et 7 éliminés sur l'ensemble des TQCN de 1^{ère} catégorie.

Tournois de Qualification au Championnat National (TQCN) 2^{ème} catégorie

Le nombre de TQCN de 2^{ème} catégorie sera déterminé chaque année par la CCS en fonction des besoins à l'accession.

Il réunira les équipes proposées par les ligues non qualificatives et validées par le conseil d'administration de la FFVB, complété des seconds des ligues qualificatives dans l'ordre du classement annuel des ligues.

Si après consultation des 12 premières ligues il était encore nécessaire de faire appel à d'autres équipes pour constituer les TQCN de 2^{ème} catégorie, il sera fait appel au 3^{ème} des ligues majeures dans l'ordre du classement annuel. Les ligues classées 13 et plus au classement annuel ne pouvant fournir plus d'une équipe.

La composition des tournois se fera par tirage au sort ; chaque tournoi aura pour tête de série la ligue la mieux classée au classement des ligues. Les autres ligues seront tirées au sort ainsi que les ligues non qualificatives qui seront dans un chapeau à part.

L'organisateur sera tiré au sort dans chaque tournoi. Une péréquation kilométrique sera faite afin de partager les coûts de déplacement entre les trois clubs.

Les 3 équipes joueront un championnat simple. Chaque équipe rencontrera les 2 autres. Tous les matchs se jouent en 2 sets gagnants en marque continue. Les 2 premiers sets en 25 points (2 points d'écart) et s'il y a lieu le set décisif en 15 points (2 points d'écart).

2 points par match gagné, 1 point par match perdu, 0 point par forfait.

En cas d'égalité au classement, les équipes sont départagées par le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus et en cas de nouvelle égalité par le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus.

BARRAGE D'ACCESSION AU PREMIER NIVEAU NATIONAL

A l'issue de chaque tournoi, l'équipe classée première accède au niveau national la saison suivante.

Accessions supplémentaires

Une fois les barrages terminés, les équipes éliminées des TQCN 1^{ère} catégorie ainsi que les équipes éliminées des TQCN 2^{ème} catégorie, constitueront la liste d'attente aux accessions supplémentaires.

Les équipes seront classées comme suit :

- De 1 à 7 les éliminés des TQCN 1 classés dans l'ordre du classement annuel des ligues.
- De 8 à 10 les seconds des tournois TQCN 2 classés dans l'ordre du classement annuel des ligues.
- Les troisièmes des TQCN 2 classés dans l'ordre du classement annuel des ligues.

V- Planning de la Saison en Cours

31 janvier	Classement national des ligues
Février	Définition des besoins d'accession
Fin février début mars	Tirage au sort des TQCN
30 avril	Les ligues confirment les clubs souhaitant accéder
Fin mai	TQCN 1 et TQCN 2
Juin	Engagements des clubs nationaux
Début juillet	Repêchage accédants supplémentaires
15 juillet	Constitution des poules N3 N2 N1

BARRAGE D'ACCESSION AU PREMIER NIVEAU NATIONAL

VI - Tirage au sort

Un des moments forts de la saison sera le tirage au sort qui composera les TQCN. Il sera organisé par et sous la responsabilité de la CCS.

Le lieu et la date du tirage seront communiqués au moins 15 jours à l'avance à l'ensemble des ligues. Le tirage sera effectué en présence des présidents de ligue, ou de leur représentant, du président de la FFVB ou de son représentant, du président de la commission centrale sportive ou de son représentant.

Pour chaque TQCN, une fois les trois équipes déterminées, un tirage au sort intégral entre les trois équipes détermine le club organisateur.

Le résultat du tirage est publié le jour même et est sans appel.

Organisation Tournoi de Qualification au Championnat National 1^{ère} catégorie

Le club désigné pour l'organisation d'un TQCN, ne peut décliner cette organisation. Dans le cas contraire il serait considéré comme forfait et éliminé de la compétition.

Le TQCN est par défaut implanté un dimanche.

1 ^{er} Match	11H00	Club organisateur	<i>contre</i>	Club le plus proche
2 ^{ème} Match	14H00	Vainqueur 1 ^{er} Match	<i>contre</i>	Club le plus éloigné
3 ^{ème} Match	17H00	Perdant 1 ^{er} Match	<i>contre</i>	Club le plus éloigné

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge de chaque club et seront réglées pour chaque match.

BARRAGE D'ACCESSION AU PREMIER NIVEAU NATIONAL

Organisation Tournoi de Qualification au Championnat National 2^{ème} catégorie

Le club désigné pour l'organisation d'un TQCN, ne peut décliner cette organisation. Dans le cas contraire il serait considéré comme forfait et éliminé de la compétition.

Le TQCN est par défaut implanté un dimanche.

1 ^{er} Match	11H00	Club organisateur	<i>contre</i>	Club le plus proche
2 ^{ème} Match	14H00	Perdant 1 ^{er} Match	<i>contre</i>	Club le plus éloigné
3 ^{ème} Match	17H00	Vainqueur 1 ^{er} Match	<i>contre</i>	Club le plus éloigné

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge de chaque club et seront réglées pour chaque match.

Péréquation des frais de déplacement

Afin que l'équité entre les clubs soit la plus complète possible, les frais de déplacement des équipes seront répartis sur les trois équipes du tournoi suivant le barème fédéral et à hauteur du nombre de participants.

Avant les tournois, la CCS calculera le solde de chaque club et l'informera du montant dont il devra s'acquitter afin de pouvoir participer au tournoi ou au contraire du montant qui lui sera attribué.

C'est le délégué fédéral qui assurera le bon déroulement de ces remboursements.

Clubs appelés à participer aux TQCN

A la fin du championnat de pré-national et, au plus tard, 3 semaines avant la date fixée par la CCS à laquelle se dérouleront les TQCN, les ligues devront proposer la ou les équipes qui participeront ou qui pourraient participer aux barrages d'accession. Les ligues fourniront aussi le classement général du championnat auquel ces équipes ont participé.

BARRAGE D'ACCESSION AU PREMIER NIVEAU NATIONAL

Les ligues classées de 1 à 7 au classement des ligues régionales, pourront fournir 3 équipes classées de 1 à 3. L'équipe classée 1 participera aux TQCN 1^{ère} catégorie, l'équipe classée 2 participera aux TQCN 2^{ème} catégorie, l'équipe classée 3 sera en attente d'un éventuel désistement d'une autre ligue.

Les ligues classées de 8 à 12 au classement des ligues régionales, pourront fournir 2 équipes classées de 1 à 2. L'équipe classée 1 participera aux TQCN 1^{ère} catégorie, l'équipe classée 2 sera en attente d'un éventuel désistement d'une autre ligue.

Les ligues classées 13 et plus au classement des ligues régionales, pourront fournir 1 équipe qui participera aux TQCN 1^{ère} catégorie.

Toutes les équipes proposées devront être accompagnées de la liste des joueuses ou joueurs réglementairement qualifiés pour participer aux TQCN conformément à l'Art 24 du RGEN.

Seules les équipes proposées par les ligues régionales pourront être appelées par la CCS à participer aux TQCN. Une ligue peut ne pas proposer la totalité des équipes auxquelles son classement lui donne droit, ce choix est alors définitif et irréversible pour la saison en cours.

Le club proposé par sa ligue s'engage à participer aux TQCN, ainsi qu'à accéder la saison suivante à la N3 si ses résultats sportifs le qualifient directement, ou si la CCS le lui propose en tant qu'accédant supplémentaire. Dans cas contraire le club serait considéré comme forfait général, et s'exposerait aux sanctions en conséquence.

Le club proposé par sa ligue s'engage, s'il a été tiré au sort, à organiser le TQCN. Cette organisation ne pourra en aucun cas être réattribuée à un autre participant. Si malgré tout, le club désigné pour organiser le TQCN déclinait l'organisation, il serait considéré comme forfait général, et s'exposerait aux sanctions en conséquence.

Forfait

Un club désigné pour participer à un TQCN et déclaré forfait, sera sanctionné d'une interdiction de participer à un nouveau TQCN durant les deux saisons suivantes. Il devra aussi s'acquitter d'une amende équivalente à l'amende du forfait général de National 3.